

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

VA ÊTRE ADOPTÉ À SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Le Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, siège en séance ordinaire ce septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt à dix-neuf heure par voie Messenger

Sont présents à cette visioconférence : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Nancy Huard, Diane Aubut et Linda Roussy. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par Messenger : Céline Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h00.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours; soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présence soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Roussy, appuyé par le conseiller Gérard Litalien et résolu unanimement :

«Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.»

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N° 2020-37

Proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020

- et suivi
4. Approbation des comptes
 5. Dons
 6. Lecture de la correspondance
 7. Dossier des élus
 8. Résolution achat en commun
 9. Ordinaire
 10. Suspension du calcul d'intérêts
 11. Employé camping
 12. Hébergement web du site internet
 13. Voirie
 14. Période de questions
 15. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION N° 2020-38

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020, soit adopté tel que lu.

COMPTES

RÉSOLUTION N° 2020-39

Proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 04-2020 au montant de 3 970.42\$ et certificat numéro 04A-2019 au montant de 18 057.61\$, soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer;

DON

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉRÈSE-DE-GASPÉ DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU FONDS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES (FAAC) RÉSOLUTION 2020-40

CONSIDÉRANT la résolution no 2020-03-035 (4 mars 2020) de la municipalité de Saint-Thérèse-de-Gaspé relativement à la «demande d'assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC » adressée au ministère de l'infrastructure et des Collectivités du Canada ;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité est soucieuse de la problématique invoquée par la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurette Grenier, appuyé le conseiller Gérard Litalien que notre Municipalité appuie la municipalité de Sainte-Thérèse-Thérèse-de-Gaspé dans sa démarche à l'effet de demander au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada un assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC

ACHAT EN COMMUN

RÉSOLUTION N° 2020-41

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme sa participation aux Achats en commun 2020 pour le magnésium liquide et le traçage de ligne et nous acceptons les prix.

ACHAT D'UN ORDINATEUR

RÉSOLUTION No 2020-42

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et appuyé par la conseillère Linda Roussy d'autoriser le directrice générale de faire l'achat d'un ordinateur auprès de P.G Solution.

PROLONGATION DES JOURS DE GRÂCE POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

RÉSOLUTION N° 2020-43

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et appuyé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que les jours de grâce pour les paiements des taxes soient prolongés jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no177-2020 du 13 mars.

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la prolongation prévue par la présente résolution est renouvelée pour une période équivalente.

La présente résolution à effet depuis le 31 mars 2020

PAIEMENTS DE TAXES EN RETARD DÛ AU COVID-19 APRÈS L'ÉTAT D'URGENCE

RÉSOLUTION N° 2020-44

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et appuyé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que si un propriétaire éprouve une certaine difficulté à effectuer leurs remboursements de ses taxes municipales et que le tout est lié au Covid-19 des arrangements pourraient être pris avec la Municipalité.

EMPLOYÉ CAMPING

Le conseil reporte l'embauche de l'employé pour le camping en raison de l'état d'urgence sanitaire dû au Covid-19.

SITE WEB

RÉSOLUTION NO 2020-45

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut, appuyée par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité du conseil de confier l'hébergement Web du site internet de la Municipalité de Saint-Godefroi à l'entreprise SMT Web & marketing.

VOIRIE

ACHAT

RÉSOLUTION NO 2020-46

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale de faire l'achat de deux palettes d'asphalte froide.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda

Roussy que la séance soit levée à 19h50.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Maire
générale

Directrice

